

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	34
Excusés :	4
Absents :	8
Procurations : ...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-127 : Compte Administratif 2013 du Service des Déchets (REOM) de la Communauté de Communes du Pays de Grignan - Approbation.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques ORTIZ, sur le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe du Service des Déchets de la Communauté de Communes du Pays de Grignan dressé par Monsieur Marc ROUSTAN, Président de cette assemblée, excusé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandat et le compte administratif dressé par le Président, ordonnateur.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2013, établi par le Receveur Municipal, comptable de la commune,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2013 qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2013 est conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Communautaire,
Ayant oui l'exposé de Mr ORTIZ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le



PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets de la Communauté de Communes du Pays de Grignan soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	779.103,56 €	645.929,96 €
Recettes	779.103,56 €	687.459,16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	98.604,43 €	30.940,81 €
Recettes	98.604,43 €	55.096,52 €
RESTES A REALISER		-1.037,72 €
Résultat courant de fonctionnement		41.529,20 €
Résultat courant d'investissement		24.155,71 €
Résultat de fonctionnement reporté		101.699,94 €
Solde d'Investissement n- 1		6.125,75 €
Résultat cumulé de fonctionnement		143.229,14 €
Résultat cumulé d'investissement		29.243,77 €

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-128 - Communauté de Communes du Pays de Grignan -Budget Annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C.» - Compte Administratif 2013-Approbation.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard DOUTRES, délibérant sur le Compte Administratif 2013 du budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes du Pays de Grignan dressé par Monsieur Marc ROUSTANT, Président de l'assemblée, excusé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandat et le compte administratif du budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes du Pays de Grignan dressé par le Président, ordonnateur.

Vu le Compte de Gestion budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes du Pays de Grignan de l'exercice budgétaire 2013, établi par le Receveur Municipal, comptable de la commune,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2013 qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2013 est conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Communautaire,
 Ayant ouï l'exposé du Vice-président,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le

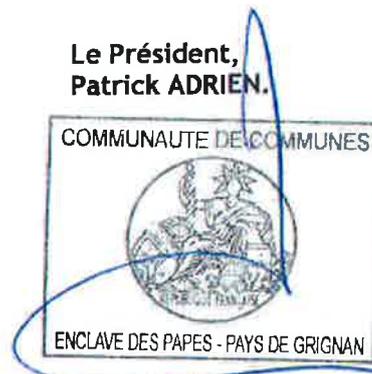
PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe « S.P.A.N.C. »** 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Grignan soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	31.891,20 €	5.920,57 €
Recettes	31.891,20 €	13.027,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	4.795,30 €	1.184,00 €
Recettes	4.795,30 €	3.450,00 €
RESTES A REALISER		0,00 €
Résultat courant de fonctionnement		7.107,07 €
Résultat courant d'investissement		2.266,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		-10.070,90 €
Solde d'Investissement n- 1		-3.611,30 €
Résultat cumulé de fonctionnement		-2.963,83 €
Résultat cumulé d'investissement		-1.345,30 €

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-129 : Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) et 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2013 du **budget principal de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014

les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-130 : Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Grignan - Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur Bernard MOUTON et Madame Gisèle VIRET, Receveurs de Grignan.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) & 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2013 du **budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Grignan** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur Bernard MOUTON, Receveur de Grignan jusqu'au 30 Juin 2013 et Madame Gisèle VIRET, Receveur de Grignan, à compter du 1^{er} Juillet 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-131 : Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) & 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2013 du budget annexe du **Service d'Assainissement Collectif de l'Enclave des Papes** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion budget annexe «Assainissement Collectif» dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe du service d'Assainissement Collectif de l'Enclave des Papes de l'exercice 2013 ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion dressé au titre du budget annexe du service d'Assainissement Collectif de l'Enclave des Papes,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-132 : Budget Annexe Service d'Adduction d'Eau Potable de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) & 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2013 du budget annexe du **Service d'Adduction d'Eau Potable de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe du service d'Adduction d'Eau Potable de l'exercice 2013 ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014



Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion dressé au titre du budget annexe du service d'Adduction d'Eau Potable,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-133 : Budget Annexe Service d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) & 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012 du budget annexe du S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe du S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes de l'exercice 2013 ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le **07 AVR. 2014**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion dressé au titre du budget annexe du S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-134 : Budget Annexe Service d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de Communes du Pays de Grignan - Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur Bernard MOUTON et Madame Gisèle VIRET, Receveurs de Grignan.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) & 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2013 du budget annexe du S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe du S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes du Pays de Grignan de l'exercice 2013 ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion dressé au titre du budget annexe du S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes du Pays de Grignan,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur Bernard MOUTON, Receveur de Grignan jusqu'au 30 Juin 2013 et Madame Gisèle VIRET, Receveur de Grignan, à compter du 1^{er} Juillet 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le 07 AVR. 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations : ...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-135 : Budget Annexe « Service gestion déchets » de la Communauté de Communes du Pays de Grignan - Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur Bernard MOUTON et Madame Gisèle VIRET, Receveurs de Grignan.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-0002(84) & 2013-136-0012(26) portant fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014, entraînant de fait leur dissolution à cette date,

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 9 Janvier 2014 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2013 du budget annexe du **service gestion déchets** de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe du **service gestion déchets** de la Communauté de Communes du Pays de Grignan de l'exercice 2013 ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le 07 AVR. 2014

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion dressé au titre du budget annexe du *service gestion déchets* de la Communauté de Communes du Pays de Grignan,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur Bernard MOUTON, Receveur de Grignan jusqu'au 30 Juin 2013 et Madame Gisèle VIRET, Receveur de Grignan, à compter du 1^{er} Juillet 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice : 46
Présents :..... 34
Excusés :..... 4
Absents :..... 8
Procurations :... 4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-136 : C.C.E.P. - Budget général - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Patrick ADRIEN*,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes fait apparaître un excédent d'exploitation de **788.455,92 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	204.674,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	788.455,92 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	157.605,00 €
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	630.850,92 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le



AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER
Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY
Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY
Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN
Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN
Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-137 : Budget annexe « Assainissement Collectif » - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif du budget annexe « Assainissement Collectif » fait apparaître un excédent d'exploitation de **528.370,58 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	28.760,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	528.370,48
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	28.760,00
* Affectation complémentaire en réserves	13.551,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	486.059,48
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES -- PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER
 Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY
 Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY
 Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN
 Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN
 Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-138 : Budget annexe « Service d'Adduction d'Eau Potable » -
 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2013**,

Constatant que le Compte Administratif du budget annexe « Service d'Adduction d'Eau Potable » fait apparaître un excédent d'exploitation de **313.864,27 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2013** comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	156.294,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	313.864,27 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	156.294,00 €
* Affectation complémentaire en réserves	16.326,00 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	141.244,27 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

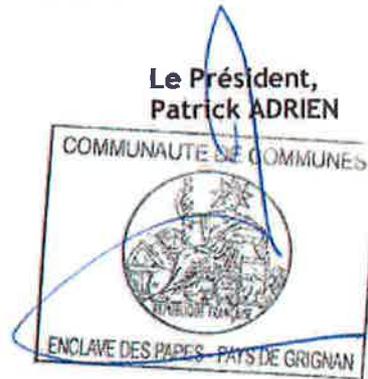
Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le

2014

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-139 : Budget annexe « Service d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Patrick ADRIEN*,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif du budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes fait apparaître un excédent d'exploitation de **2.322,12 euros**,

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le

RECEU

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	2.322,12 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2.322,12 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-140 : C.C.P.G. - Budget général - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2013**,

Constatant que le Compte Administratif de la Communauté de Communes du Pays de Grignan fait apparaître un excédent d'exploitation de **961.284,52 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2013** comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le

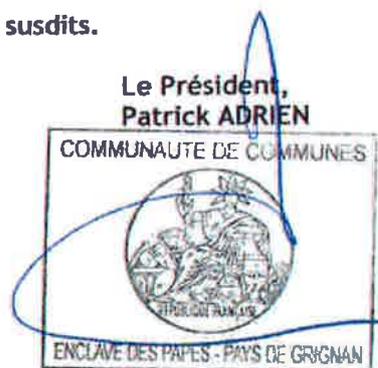


POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	581.931,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	961.284,52 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	581.931,21
* Affectation complémentaire en réserves	31.297,79
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	348.055,52 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 28/04/2014
Reçu en préfecture le 28/04/2014
Affiché le **30 AVR. 2014**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaients Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaients absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaients absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-141 : Budget Annexe Gestion des Déchets - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Patrick ADRIEN*,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif du Budget Annexe de Gestion des Déchets fait apparaître un excédent d'exploitation de **143.229,14 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le



POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	8.850,43 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	143.229,14 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	143.229,14 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le 30 AVR. 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	34
Excusés :	4
Absents :	8
Procurations : ...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-142 : Budget annexe « Service d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes du Pays de Grignan- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Patrick ADRIEN*,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif du budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté de Communes du Pays de Grignan fait apparaître un déficit d'exploitation de - 2.963,83 € euros,

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le



POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	1.345,30 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	2.963,83 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	2.963,83 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération 2014-143 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Détermination du taux pour l'année 2014 pour le territoire des Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan).

Par arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (Vaucluse) et 2013136-0012 (Drôme), les Préfets de la Drôme et du Vaucluse ont prononcé la constitution de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan. Cette création s'accompagne de la dissolution de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et de la Communauté de Communes du Pays de Grignan.

Monsieur le Président rappelle que le service de gestion des déchets était financé pour la Communauté de Communes du Pays de Grignan par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et pour la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il est possible de maintenir la REOM et la TEOM pendant deux ans au sein de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Pour cette première année de fonctionnement, il a été décidé de maintenir la REOM sur le territoire initial de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et de maintenir la TEOM sur le territoire initial de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et sur la commune de Grignan.

Envoyé en préfecture le 28/03/2014

Reçu en préfecture le 28/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014

Recevoir
par défaut

Monsieur le Président précise enfin que la Communauté de Communes n'exerçant la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » sur le territoire de la Commune de Grignan qu'à compter du 1^{er} avril 2014, il appartient donc à cette dernière de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée sur son territoire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article 107 de la Loi de Finances initiale pour 2004 ainsi que l'article 101 de la Loi de Finances initiale pour 2005 prévoient que, depuis 2005, les Collectivités compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit.

Dans cette optique, les Services Fiscaux de Vaucluse ont adressé à la Communauté des Communes un Etat Modèle 1259 TEOM-I concernant les Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan) qu'il convient de compléter.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de fixer pour l'année 2014 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer pour l'année 2014 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13 % correspondant à un produit attendu de 1.823.555 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations : ...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-144 : Fiscalité locale applicable en 2014

Le Président du Conseil de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG) expose les dispositions du Code général des impôts (CGI) définissant la méthode d'harmonisation de la fiscalité locale et l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de taxe d'habitation (TH), taxes foncières (TFB et TFNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) issus d'une fusion d'anciens EPCI.

La CCEPPG se voit appliquer ces dispositions.

Il propose au conseil communautaire de délibérer sur ces dispositions.

Taux 2014 de taxe d'habitation (TH), taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFB et TFNB) :

Monsieur le Président expose que, pour la première année où la fusion produit ses effets au plan fiscal, les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de l'EPCI issu de la fusion sont fixés, soit grâce à la méthode des taux moyens pondérés (TMP) des taux des EPCI, soit grâce à la méthode des TMP des communes.

La méthode des TMP des taux des communes membres de l'EPCI issu de la fusion se fonde sur les dispositions du deuxième alinéa du II de l'article 1609 nonies C du CGI (taux qui figurent sur l'état fiscal 1259 transmis par la DGFIP). Ce TMP constitue un plafond, la communauté pouvant voter des taux inférieurs.

Envoyé en préfecture le 31/03/2014

Reçu en préfecture le 31/03/2014

Affiché le

07 AVR. 2014

LE SEC
EVALUÉ

Les TMP notifiés par la DGFIP sont les suivants :

- TH : 8,47%
- TFB : 0,464%
- TFNB : 3,46%

Toutefois, afin de limiter la pression fiscale sur les contribuables, le Président propose au conseil d'appliquer les taux suivants :

- TH : 7,47%
- TFB : 0,00%
- TFNB : 3,05%

Intégration fiscale progressive du taux de CFE :

Monsieur le Président expose au Conseil que l'harmonisation du taux de CFE intervient par application d'un taux moyen pondéré (TMP) incluant la commune de Grignan. Par conséquent, le taux de CFE communautaire sera de 29,51 %.

Une intégration fiscale progressive est possible sur 7 ans conformément au calcul de l'IFP du taux de CFE réalisé par la DGFIP.

Le Président propose que le taux de CFE soit lissé sur 7 ans.

A titre informatif, est joint, en annexe de la présente délibération, le tableau de calcul de l'IFP du taux de CFE réalisé par la DGFIP.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259, communiqué par la DGFIP,

Le Président entendu,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Et ce par trente-sept voix pour et une abstention,

DECIDE d'adopter les taux suivants :

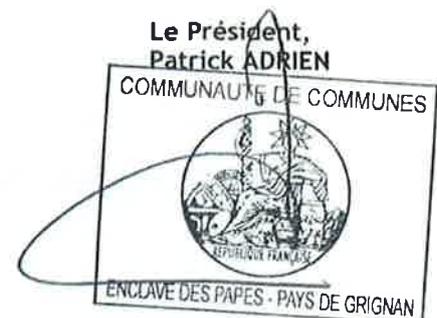
- o taxe d'habitation : 7,47%
- o taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,05%

DECIDE de l'intégration fiscale progressive du taux de CFE sur 7 ans.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le 30 AVR. 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-145 : Budget Primitif 2014 - Communauté des Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter le budget général de la Communauté des Communes 2014 qui reprend les résultats de l'année précédente.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par 36 voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE le budget primitif de la Communauté des Communes 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 11.493.376,00 euros
- Section d'Investissement : 8.480.429,20 euros
(dont nouvelles inscriptions : 2.262.334,00 € - Dépenses)
3.031.504,05 € - Recettes)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-146 : Budget Primitif 2014 - Budget annexe « Assainissement Collectif ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter le budget annexe « Assainissement Collectif » de la Communauté des Communes 2014 qui reprend les résultats de l'année précédente.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par 36 voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE le budget primitif 2014 du budget annexe « Assainissement Collectif » de la Communauté des Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 795.913,00 euros
- Section d'Investissement : 1.667.371,00 euros
(dont nouvelles inscriptions : 780.384,00 € - Dépenses)
442.554,24 € - Recettes)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-147 : Budget Primitif 2014 - Budget annexe « Service d'Adduction d'Eau Potable ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter le budget annexe « Service d'Adduction d'Eau Potable » de la Communauté des Communes 2014 qui reprend les résultats de l'année précédente.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par 36 voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE le budget primitif 2014 du budget annexe « Service d'Adduction d'Eau Potable » de la Communauté des Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 450.854,00 euros
- Section d'Investissement : 1.527.147,00 euros
(dont nouvelles inscriptions :

381.983,00 € - Dépenses)
 554.602,77 € - Recettes)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.



Envoyé en préfecture le 28/04/2014

Reçu en préfecture le 28/04/2014

Affiché le



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-148 : Budget Primitif 2014 - Budget annexe « Service d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C. ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter le budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté des Communes qui reprend les résultats de l'année précédente.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

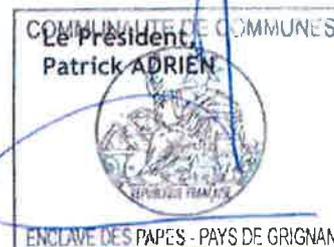
Et ce, à par voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE le budget primitif 2014 du budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté des Communes 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 58.036,00 euros
- Section d'Investissement : 9.766,00 euros
(dont nouvelles inscriptions : 6.402,00 € - Dépenses)
5.808,00 € - Recettes)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-149 : Budget Primitif 2014 - Budget annexe «Gestion des Déchets».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter le budget annexe « Gestion des Déchets » de la Communauté des Communes 2014 qui reprend les résultats de l'année précédente.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, avec voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE le budget primitif 2014 du budget annexe « Gestion des Déchets » de la Communauté des Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 810.022,00 euros
 - Section d'Investissement : 111.120,00 euros
- (dont nouvelles inscriptions : 110.082,28 € - Dépenses)
 80.838,51 € - Recettes)

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 Le Président,
 Patrick ADRIEN



ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-150 : Communauté de Communes de l'Enclave des Papes /
Communauté de Communes du Pays de Grignan - Budget Général - Agrégation des Comptes
Administratifs - Affectation du résultat d'exploitation agrégé de l'exercice 2013**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**,

Compte tenu de la fusion de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et de la Communauté de Communes du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014,

Considérant que l'agrégation des comptes administratifs des deux établissements fait ressortir les éléments suivants :

Envoyé en préfecture le 30/04/2014
 Reçu en préfecture le 30/04/2014
 Affiché le

LIBELLE	REALISE		
	CCEP	CCPG	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	7 622 799,74	633 131,21	8 255 930,95
Recettes	7 967 342,28	1 016 584,52	8 983 926,80
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 694 462,07	715 230,26	2 409 692,33
Recettes	1 361 108,14	815 464,97	2 176 573,11
RESTES A REALISER	1 012 210,00	-476 604,05	535 605,95
Résultat courant de fonctionnement	344 542,54	383 453,31	727 995,85
Résultat courant d'investissement	-333 353,93	100 234,71	-233 119,22
Résultat de fonctionnement reporté	443 913,38	577 831,21	1 021 744,59
Solde d'investissement n-1	-836 461,01	-236 858,94	-1 073 319,95
Résultat cumulé de fonctionnement	788 455,92	961 284,52	1 749 740,44
Résultat cumulé d'Investissement-Besoin de financement	-157 604,94	-613 228,28	-770 833,22

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que les Comptes Administratifs des budgets généraux de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et de la Communauté de Communes du Pays de Grignan font apparaître un excédent d'exploitation agrégé de **1.749.740,44 euros**,

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 agrégé comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	786.605, 21 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1.749.740,44 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	770.834,00 €
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	978.906,44
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
 Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-151 : Communauté de Communes de l'Enclave des Papes / Communauté de Communes du Pays de Grignan - Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Agrégation des Comptes Administratifs - Affectation du résultat d'exploitation agrégé de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN**,

Compte tenu de la fusion de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et de la Communauté de Communes du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014,

Considérant que l'agrégation des comptes administratifs des budgets annexes A.N.C. des deux établissements fait ressortir les éléments suivants :

LIBELLE	REALISE		
	CCEP	CCPG	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	21 582,84	5 920,57	27 503,41
Recettes	16 044,96	13 027,64	29 072,60
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	0,00	1 184,00	1 184,00
Recettes	8 841,13	3 450,00	12 291,13
RESTES A REALISER	-3 364,00	0,00	-3 364,00
Résultat courant de fonctionnement	-5 537,88	7 107,07	1 569,19
Résultat courant d'investissement	8 841,13	2 266,00	11 107,13
Résultat de fonctionnement reporté	7 860,00	-10 070,90	-2 210,90
Solde d'investissement n-1	-3 537,10	-3 611,30	-7 148,40
Résultat cumulé de fonctionnement	2 322,12	-2 963,83	-641,71
Résultat cumulé d'Investissement-Besoin de financement	1 940,03	-1 345,30	594,73

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que les Comptes Administratifs des budgets annexes Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et de la Communauté de Communes du Pays de Grignan font apparaître un déficit d'exploitation agrégé de **641,71 euros**,

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 agrégé comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	641,71 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013	641,71 €
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES



ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	4
Absents :.....	8
Procurations :...	4

SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. FERRIGNO - N. FONTANY - J. FRIZON - C. LASCOMBES - C. MONDON - F. PEDREIRA - N. SAVEL

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - JL. BLANC - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES - P. DUFFAU - B. DURIEUX - J. FAGARD - A. GIGONDAN - J. GIGONDAN - JM. GROSSET - S. JULLIEN - G. MANENT - JL. MARTIN - G. MATTIUSSI - G. MEYER - J. ORTIZ - JM. PERBEN - P. PHILEMON - B. REGNIER - G. RIBIERE - JF. SIAUD - J. SZABO - P. TOURNIAYRE - PA. VALAYER

Etaient absents :

Mesdames R. BOURQUIN - C. RAMON - R. DIAZ SOLER

Messieurs P. BERNARD - D. CHAIX - M. FRAYSSE - P. HUEBER - G. MORIN

Etaient absents excusés :

Mesdames B. BOUDIN - C. SHARDAN CULTY

Messieurs C. BARTHELEMY - M. ROUSTAN

Pouvoirs :

Monsieur G. MATTIUSSI avait le pouvoir de C. BARTHELEMY

Monsieur JF. SIAUD avait le pouvoir de Monsieur M. ROUSTAN

Monsieur G. MANENT avait le pouvoir de Madame B. BOUDIN

Monsieur J. FAGARD avait le pouvoir de Madame C. SHARDAN CULTY

Madame Christiane MONDON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2014-152 - Budget Principal - Allocation d'une subvention d'équilibre au Budget S.P.A.N.C. au titre de 2014

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un budget annexe de norme comptable M49 a été instauré à compter du 1^{er} janvier 2014 pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce budget annexe fait suite à la fusion des Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1^{er} Janvier 2014. Ce service géré directement par la Collectivité porte entre autre sur les interventions réglementaires de contrôle. Ce point devant être harmonisé tant sur la réalisation effective des contrôles que sur la perception de la redevance, devant permettre au terme du cycle initial des contrôles, un équilibre financier de ce service.

Or, les budgets des S.P.I.C. doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, ce qui en principe interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses incombant à ces services, sauf exceptions, prévues par la loi. Ainsi l'article L 2224-2-1° du C.G.C.T. dispose que le budget général de la collectivité peut financer un S.P.I.C. « lorsque les exigences de service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ».

Envoyé en préfecture le 30/04/2014

Reçu en préfecture le 30/04/2014

Affiché le



Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre en charge de manière exceptionnelle une subvention d'équilibre de fonctionnement du service à hauteur de 4.000 € pour 2014, au regard de l'article L 2224-2-1° du C.G.C.T. compte tenu que la facturation du contrôle des installations du territoire représente moins de 50 % du parc global.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré, et ce, par 36 voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au Service d'Assainissement Non Collectif « Enclave des Papes-Pays de Grignan » à hauteur de 4.000 € au titre du budget 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

